

MÉMO SÉCURITÉ

30 mai 2022 – Visite sur un toit



Le saviez-vous?

Introduction

Des personnes telles que les ingénieurs, les architectes, les opérateurs, les entrepreneurs, les inspecteurs et d'autres employés ont besoin d'accéder au toit d'installations industrielles et commerciales pour de nombreuses raisons, y compris l'installation, l'inspection, l'entretien, et la réparation de divers équipements ou éléments de la bâtisse. L'accès au toit fait rarement partie du travail quotidien de quelqu'un, les dangers pour la sécurité qui y existent sont donc souvent méconnus. Cependant, le toit est la zone la plus commune où les employés sont potentiellement exposés à un risque de chute mortelle. Les propriétaires d'immeubles, les employeurs, les gestionnaires d'installations et les entrepreneurs sont tous responsables des considérations de sécurité afin de fournir un système d'accès sécuritaire au toit, une protection sur le toit, une protection contre les chutes et l'équipement de sécurité adéquat.

Si vous effectuez des travaux sur un toit, vous devez suivre les lois et règlements sur la santé et la sécurité en milieu de travail en vigueur et utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) et systèmes antichute appropriés.

Les dangers les plus courants sur les toits sont ceux rattachés aux chutes vers le sol ou dans des puits de lumière sans garde-corps, les dangers d'origine électrique comme les lignes électriques, l'exposition à des substances dangereuses comme l'amiante ou celles qui s'évacuent ou s'accumulent sur le toit, et les températures extrême.⁴

Mesures de prévention

- Éviter d'accéder au toit lors de vents violents, de neige, de tempêtes, de pluie ou d'autres conditions météorologiques défavorables.
- Évaluer la zone pour déterminer s'il y a de la glace, du gel ou de l'humidité potentielle.
- Seules les personnes ayant une formation appropriée devraient grimper sur des toits à forte pente.
- Porter une protection pour la tête, comme un casque de sécurité ou un bonnet contre les chocs, pour vous protéger contre les blessures à la tête.
- S'assurer que l'échelle est stable avant de la gravir. Maintenir trois points de contact dans l'échelle, se déplacer lentement et prudemment en faisant la transition vers et depuis le haut d'une échelle.
- La trappe de toit ouverte est un danger pour la sécurité. Méfiez-vous et restez à l'écart lorsque vous circulez sur le toit. Soyez conscient des risques et tenez-vous à l'écart des ouvertures de toit, des puits de lumière, et des zones où la structure ou le revêtement pourraient être fragiles.
- Méfiez-vous des problèmes structurels et évitez les zones qui semblent plus sombres que le reste du toit ou qui plongent ou s'affaissent. Ces indices pourraient indiquer des dommages causés par l'eau.

- Ne marchez jamais à reculons sur un toit.
- Si vous vous déplacez d'un niveau à un autre niveau sur le toit (surfaces inégales), agrippez-vous à une main courante ou un garde-corps.
- Il est important de toujours être conscient de l'endroit où se trouve le bord du toit et de ne jamais s'approcher à moins de 2 mètres (6,5 pieds) du bord d'un toit. Pour des raisons de sécurité, maintenir 4,5 mètres (15 pieds) de distance du bord d'un toit non protégé.
- Ne jamais accéder au toit seul, toujours être accompagné en cas de chute ou d'urgence.



Références

- ¹ Protection contre les chutes - Législation
https://www.ccohs.ca/oshanswers/hsprograms/fall%20protection_legislation.html
- ² Ladders – Fiches d'information sur la santé et la sécurité :
<https://www.ccohs.ca/topics/hazards/safety/ladders/>
- ³ Réglementation sur la santé et la sécurité au travail, en Colombie-Britannique
<https://www.worksafebc.com/en/law-policy/occupational-health-safety/searchable-ohs-regulation/ohs-regulation>
- ⁴ Roof Safety
<https://safetyculture.com/topics/roof-safety/>
- ⁵ Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail :
<https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-86-304/index.html>
- ⁶ Stairways et échelles:
<https://www.osha.gov/laws-regs/regulations/standardnumber/1926/1926.1053>
- ⁷ PIP Standard STF 0550
- ⁸ ANSI 14.3-2018 Échelles - Exigences de sécurité fixes
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, Fiche d'information 49 – Toiture sûre
<https://osha.europa.eu/en/publications/factsheet-49-safe-roofwork>